



## **MODIFICATION SIMPLIFIEE N°02 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ALEX**

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Madame le Maire d'Alex informe le public qu'une procédure de modification simplifiée n°02 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alex est engagée afin

- D'adapter le dispositif réglementaire applicable à la zone UX par la création d'un secteur UXa ;
- De modifier les dispositions applicables du règlement écrit de la zone UX et 1AUX-OAP2 notamment en matière de hauteur et d'implantation pour les constructions neuves et existantes.

**Le projet de modification simplifiée n°02 du PLU de la commune d'Alex sera mis à la disposition du public, du 16 août 2018 au 17 septembre 2018 inclus :**

- à la mairie d'Alex, du lundi au jeudi de 8H30 à 12H et le vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H30
- sur le site internet de la mairie, [www.alex-village.com](http://www.alex-village.com)

afin que les personnes qui auraient des observations à formuler puissent les consigner sur le registre prévu à cet effet ou les exprimer par messagerie électronique, à l'adresse, [urbanisme@alex-village.com](mailto:urbanisme@alex-village.com)

A l'issue de cette mise à disposition du public, un bilan sera présenté devant le Conseil Municipal et le projet de modification simplifiée n°02, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera adopté par délibération motivée.

*Alex, le 26 juillet 2018*

Le Maire,  
Catherine HAUETER

